

Dévoilement de l'illusion d'une promotion sociale pour tous par l'école

Un « moment critique »

Laurence PROTEAU

Depuis le début des années 1990, les différents acteurs du champ scolaire s'accordent au moins sur une chose : le constat d'une « crise » de l'institution scolaire. Cette idée commune, relayée par les médias, oppose la formation scolaire des années 1960-70 à celle des années 1980.

La récession économique est l'argument le plus souvent mis en avant pour expliquer la « crise de l'école ». Nous ne chercherons pas à discuter les a priori et les présupposés de telle ou telle explication de la « crise » scolaire. A un niveau plus modeste et pour rester au plus près des données dont nous disposons actuellement, nous chercherons juste, en remontant le cours de l'histoire du champ scolaire, à montrer que les problèmes qui apparaissent « brûlants d'actualité » auraient pu être identifiés dès le milieu des années 1960. Ils n'étaient ni latents ni atténués mais se manifestaient dans un autre contexte socio-économique et à un moment où l'école semblait conforter les aspirations à la mobilité sociale et où son extrême sélectivité ne remettait pas en cause la « croyance » dans la rentabilité des titres qu'elle délivrait.

Une école en « faillite » nous annoncent les journaux en dénonçant des coupables : politisation ou laxisme des enseignants, paresse des élèves, démission des parents d'élèves, désengagement de l'État, corruption généralisée... Une école « malade », atteinte par une crise financière, pédagogique, morale, sociale, politique, « *crise d'autorité et de confiance* » comme la définit le gouvernement, enfin une crise totale pour ne pas dire fatale.

Quelques données simples permettent d'éclairer autrement le débat sur la « crise » de l'école ivoirienne en cherchant 1 - à replacer quelques-uns des problèmes que l'on dénonce actuellement dans l'histoire du système scolaire depuis les années 1960, 2 - à montrer que ces « problèmes », associés à un fort investissement des familles dans l'idéal de promotion sociale qu'était censée garantir l'école, ont généré des pratiques de recours contre l'exclusion massive (recrutement parallèle, fraudes aux examens, négociation de notes, transferts de recours entre secteur public et secteur privé), 3 - à repenser la notion de crise de l'institution scolaire.

Cet état des lieux n'a pas pour ambition d'être exhaustif mais de donner des éléments de compréhension d'un modèle en « crise ». Quel modèle ? Quelle « crise » ?

Modèle élitiste et système sélectif : quelques conséquences structurelles

Enseignement primaire

La progression des effectifs du primaire¹, sur la période de la fin de la colonisation et du tout début de l'indépendance, nécessite un investissement dans des infrastructures d'accueil et ce sont essentiellement les populations qui sont chargées de construire les bâtiments scolaires et les logements de maîtres. L'État, quant à lui, recrute, forme et répartit les instituteurs. A ce niveau, deux difficultés majeures handicapent l'équilibre de l'institution éducative et entraînent des migrations scolaires et des inégalités de scolarisation :

- la faiblesse des infrastructures et le fait qu'elles dépendent des investissements des parents d'élèves ;
- la pénurie en maîtres.

Ainsi, de nombreux enfants ne trouvent pas à s'inscrire dans les CPI ou doivent attendre plusieurs rentrées pour avoir une place.

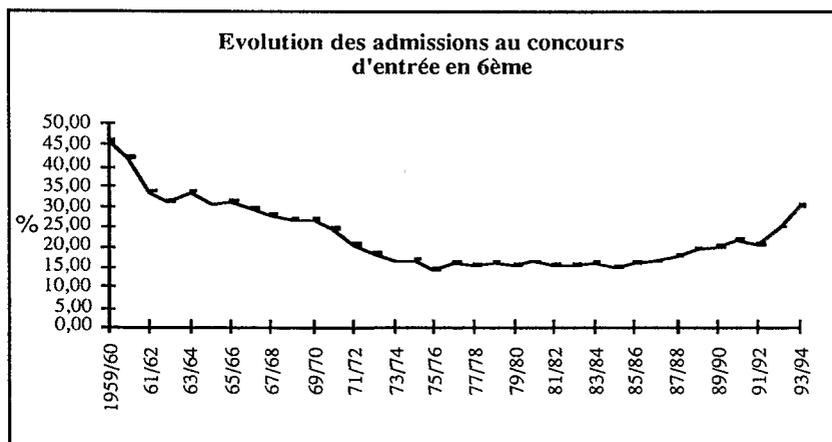
Dès le milieu des années 1960, l'État ivoirien entreprend de freiner le développement de l'enseignement primaire. Cette décision politique se traduit par une diminution des constructions scolaires, en 1964-65, seulement cinq écoles sont construites, et par une stabilisation des recrutements

1. Les données statistiques et les graphiques proviennent d'un travail personnel effectué à partir des « annuaires » des statistiques de l'Éducation nationale. *République de Côte-d'Ivoire*, Ministère de l'Éducation Nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques-de 1957 à 1993.

au CP1 qui ne progressent que de 0,6 %. Par ailleurs, les discours politiques continuent d'affirmer une volonté de scolarisation à 100 %, alors même que sont mis en place des mécanismes de maîtrise des flux scolaires et de restriction à l'entrée à la base du système².

La pression démographique et la forte demande sociale d'éducation entraîneront un assouplissement de la politique de restriction de la scolarisation primaire. En 1969-70, les effectifs du CP1 croissent de 8,8 % par rapport à l'année précédente, ce qui indique une reprise du recrutement à la base du système alors que la sélection, en cours de cycle et au passage entre primaire et secondaire, se renforce.

La baisse du pourcentage de réussite au concours d'entrée en sixième est un indicateur de l'efficacité de la politique de sélection : il passe de 31,44 % en 1965-66 à 28,11 % en 1967-68 et baisse jusqu'en 1975-76 pour ensuite être relativement stable et progresser sur les deux dernières années de la période. Il est le premier de toute une série de « barrières institutionnelles sélectives » entre les cycles, surnommés « goulots d'étranglements », et qui sont en fait les points saillants et visibles de l'organisation de la sélection : CEPE et concours d'entrée en sixième à la fin du cycle primaire, BEPC et commission d'orientation en seconde à la fin du premier cycle du secondaire, probatoire³ à la fin de la classe de première,



2. A la suite du ralentissement planifié des entrées au CP1, on observe une baisse du taux de scolarisation primaire qui passe de 38,36 % en 1964-65 à 38,04 % en 1965-66, alors que le taux de scolarisation dans le secondaire ne progresse pas malgré sa faiblesse (7 %).

3. Il a été supprimé en 1988-89 et remplacé par le « bac-1 » qui remplissait les mêmes fonctions de manières déguisées. Il fût lui-même supprimé en 1990 à la suite des grèves des étudiants et des lycéens.

baccalauréat à la fin du second cycle du secondaire, et enfin, quota et orientation pour l'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur⁴. La courbe des admissions en sixième, ci-dessous, exprime bien l'extrême sélection qui s'opère entre le primaire et le secondaire.

Dans les années qui suivent, la politique de sélection, appelée en termes neutres « maîtrise des flux », se poursuit : en 1967-68, un effectif limite obligatoire de 60 élèves par classe de CPI est fixé. Parallèlement, le nombre d'écoles primaires privées diminue. Cette restructuration signifie que sont fermées les petites écoles non rentables. Or, ce sont surtout des écoles catholiques⁵ implantées à l'intérieur du pays pour des populations disposant de peu de moyens pour construire une école ou scolariser leurs enfants dans les villes voisines :

– la fermeture de ces petites structures éducatives accentuent encore la disparité régionale de scolarisation⁶.

De graves disparités régionales se créent en fonction des richesses que les populations peuvent investir dans l'équipement scolaire. Les constructions scolaires étant aux frais des populations, il est inévitable que le niveau de scolarisation dépende du niveau de vie moyen des régions. L'investissement économique que nécessite la scolarisation est loin d'être négligeable. A titre d'illustration, les chiffres officiels de l'annuaire statistique de 1964-65 notent la distance entre le nord sous-scolarisé et sous-équipé en structures scolaires dont le taux de scolarisation est de 28 % et le sud dont le taux de scolarisation est de 72 %⁷. Ces taux ne signifient pas nécessairement que les jeunes, en âge d'être scolarisés, originaires du nord ne soient scolarisés qu'à 28 % et que cette même population originaire du sud le soit à 72 %, ils expriment les grands décalages qui existent entre certaines régions. Ces inégalités régionales de scolarisation entraînent d'importantes migrations scolaires. Si les inégalités scolaires recouvrent des inégalités économiques entre les différentes régions, il faut aussi prendre en compte les réticences que suscite la formation scolaire chez certains groupes (moindre scolarisation des filles de confession musulmane, etc.).

4. A titre d'exemple, en 1984, seulement 67 % des bacheliers ont été orientés.

5. En ce qui concerne le primaire, en 1967-68, les écoles catholiques scolarisent 88,7 % des effectifs du privé, les écoles protestantes 7,4 % et les écoles laïques seulement 3,9 %.

6. Dans les premiers temps de l'indépendance, l'enseignement privé est essentiellement confessionnel, puis peu à peu la participation de écoles confessionnelles régresse au profit de l'enseignement privé laïc. Celui-ci s'impose de plus en plus dans le champ de l'éducation primaire et s'implante essentiellement dans les zones urbaines ce qui contribue à accentuer les disparités régionales de scolarisation.

7. Le taux de scolarisation annoncé par l'annuaire statistique pour l'année 1964-65, au niveau national est de 45 % et se répartit comme suit selon les trois inspections primaires de l'époque : Abidjan 67,37 % ; Bouaké 28,44 ; Daloa 39,72 %.

En 1983-84, les départements d'Abidjan et de Bouaké regroupent pour le primaire 31,8 % des écoles et 37,9 % des effectifs, pour le secondaire général 46 % des écoles et 46,4 % des effectifs, pour le technique 62,5 % des écoles et 88,4 % des effectifs. La ville d'Abidjan accueille 17,5 % des effectifs du primaire, 20,9 % de ceux du secondaire général et 71,7 % des effectifs du technique et 99,7 % du supérieur.

Les inégalités de scolarisation ne sont pas seulement géographiques, elles sont aussi sexuelles :

– la sous-scolarisation féminine est une des caractéristiques persistantes⁸ (sur toute la période considérée « 1960-1994 ») de l'éducation en Côte-d'Ivoire et notamment dans le secteur public. La proportion de filles scolarisées dans l'enseignement primaire progresse très lentement : entre 1970-71 et 1975-76, elle passe de 36,4 % à 37,7 %. En 1977-78, elles représentent 38 % des effectifs du primaire. En 1992-93, seulement 57,1 % des filles admises en CP1 terminent le cycle primaire contre 75,7 % pour les garçons :

– les filles sont plus touchées par les politiques sélectives et leur scolarité est plus incertaine que celle des garçons.

Taux brut de scolarisation⁹ :

85-86	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93
74,5	72,8	71,8	69,1	67,7	66

Cette tendance à la déscolarisation dès le primaire exprime, d'une part, la fragilité de la demande sociale d'éducation et la modification des pratiques des familles en matière de scolarisation, qui ne sont pas liées exclusivement à la paupérisation mais aussi à une crise de « croyance » dans l'efficacité des titres scolaires, c'est-à-dire dans leur convertibilité en capital socio-économique et, d'autre part, le désengagement de l'État encore renforcé dans le cadre des PAS.

8. Une étude conjointe du Ministère de la Promotion de la femme et de la Banque Mondiale (1993), montre la scolarisation différentielle des filles selon les régions d'après les chiffres de la Direction de la Pédagogie. Ainsi, en 1992, les taux de scolarisation sont de 14 % dont 4 % de filles à Odienné (nord-ouest), de 16 % dont 6 % de filles à Korhogo (Nord), de 28 % dont 8 % de filles à Katiola (centre), de 32 % dont 10 % de filles à Man (ouest), alors que dans le sud, onze départements dont abidjan atteignent un taux de scolarisation de 90 % dont 40 % de filles.

9. Traoré Y., 1993, « Scolarisation primaire-Aspects statistiques-Hypothèses », in *Séminaire sur la recherche en éducation : la scolarisation à l'école primaire. Projet école 2000*, Abidjan, Comités des opérations du programme de développement des ressources Humaines-cellule technique/D.C.G.T.X., juin, pp. 18-34.

**L'évolution de l'enseignement primaire
peut être divisée en cinq périodes :**

1 - de 1959-60 à 1962-63, croissance forte des effectifs et des équipements scolaires et ce surtout dans l'enseignement public ;

2 - de 1962-63 à 1965-66, pause dans les deux ordres d'enseignement tant au niveau de la progression des effectifs qu'au niveau des constructions scolaires ;

3 - de 1965-66 à 1975-76, reprise de la croissance des effectifs dans le secteur public alors que cette croissance reste très faible dans le secteur privé ;

4 - de 1975-76 à 1979-80, accélération du rythme de la croissance dans le public et maintien de ce rythme dans le privé ;

5 - dès la rentrée 1980-81 baisse de l'accroissement des effectifs du primaire et des nouveaux inscrits en CPI. La scolarisation primaire entre dans une phase de récession¹⁰. La tendance au ralentissement de la progression des effectifs entraîne une baisse du taux brut de scolarisation qui tombe, en 1992-93, en dessous du chiffre avancé pour 1976-77 (66,7 % d'après les données du recensement national de 1975). Simultanément, on observe une baisse du rendement interne du primaire : augmentation de la durée moyenne de parcours du cycle¹¹, baisse des taux de promotion, hausse des taux de redoublement et des taux d'abandon.

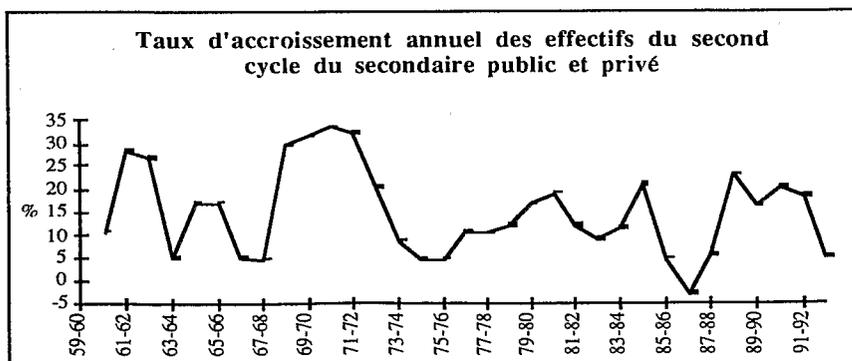
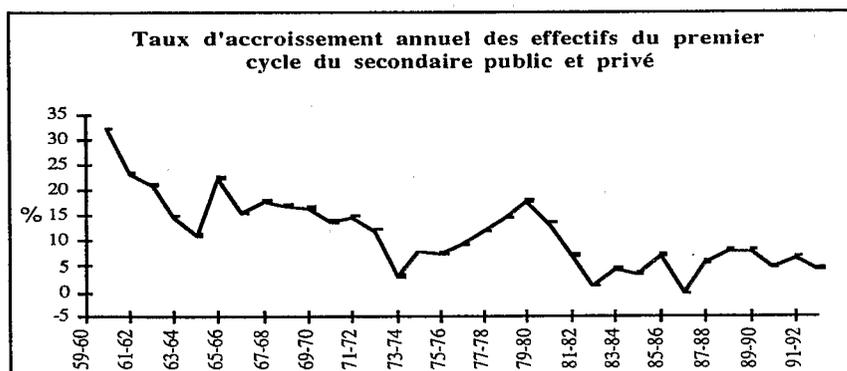
Enseignement secondaire

Dès 1964, l'État tente de réduire le flux des scolarisés et de canaliser, de sélectionner les « meilleurs » : seule une minorité parvient à franchir les barrières entre les niveaux d'enseignement. La politique de sélection est présentée comme une nécessité pour former la jeunesse en accord avec les objectifs de la nation et les impératifs du développement, pour « remonter le niveau des élèves » et pour « construire un enseignement de qualité ». Le milieu des années 1960 marque le début d'une sélection officielle et planifiée autant dans le secondaire que dans le primaire.

10. Le taux d'accroissement des effectifs du primaire passe de 8,6 % en 1980 à 1,7 % en 1984. En 1983-84, le taux de croissance de l'admission au CPI est de 0,8 %, ce qui est nettement inférieur à l'accroissement démographique du groupe des enfants de 6 ans qui est de l'ordre de 4,1 %. On observe même une baisse en valeur absolue des nouveaux admis au CPI qui passe de 250 708 en 1987-88 à 220 514 en 1988-89, de 226 213 en 1989-90 à 223 757 en 1990-91 et à 220 050 en 1991-92.

11. - 8,1 ans en 1980-81 et 9,9 ans en 1992-93.

1972-73 correspond à un nouveau renforcement de la sélection et du contrôle des flux scolaires dans le secteur public. La baisse du taux d'accroissement des effectifs du premier cycle, enregistrée dès 1972-73, se remarque surtout au niveau de la sixième publique conformément aux recommandations de stabilisation des entrées dans le secondaire : de moins en moins d'élèves de CM2, en proportion, parviennent à intégrer la sixième publique. Simultanément, les redoublements en CM2 augmentent (en 1973-74, ils représentent 46 % de l'effectif de CM2) et contribuent à l'élévation du ratio élèves/classes. En ce qui concerne le second cycle public, les périodes sont beaucoup moins franches et le taux d'accroissement est irrégulier. Il chute ou progresse parfois brutalement d'une année sur l'autre : de 11,40 en 1983-84 il monte à 20,81 en 1984-85, puis baisse à 4,63 l'année suivante. Ce scénario se reproduit sur plusieurs périodes et notamment entre 1991-92 et 1992-93 où le taux passe de 18,25 à 5,10.



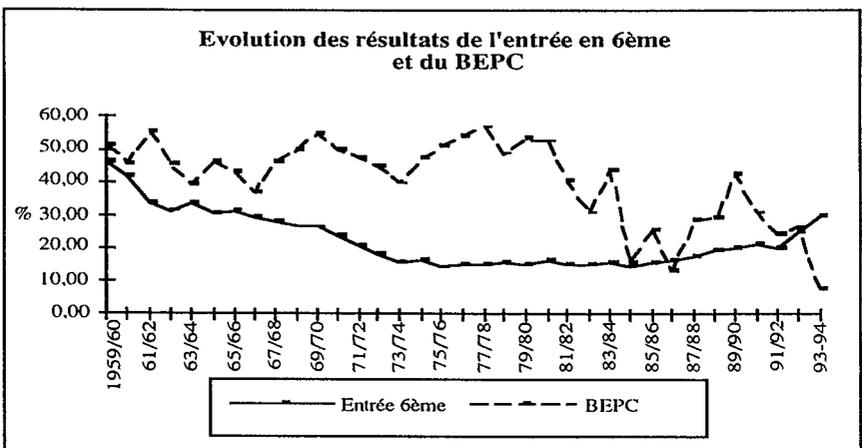
Ces graphiques sur l'évolution des taux d'accroissement annuels de l'ensemble public-privé, montrent l'instabilité de la progression des effectifs de l'enseignement du secondaire. Pour comprendre ces ruptures, il est

nécessaire de mettre en perspective les réglementations scolaires et les décisions politiques avec la morphologie du système éducatif.

Ces ruptures dans la progression du taux d'accroissement des effectifs de l'enseignement secondaire expriment à la fois le renforcement de la sélection sur certaines périodes et la difficulté de maîtriser complètement les flux scolaires.

Les effectifs de l'enseignement secondaire se répartissent dans les différentes classes selon une structure pyramidale à base large se rétrécissant sensiblement de palier en palier. On ne prend réellement la mesure de l'élimination considérable qu'en rapprochant les effectifs de sixième au temps T avec les effectifs de CM2 au temps T(-1) et en considérant la sélection qui a déjà été opérée au niveau de l'entrée en sixième. La base large de la pyramide des effectifs de l'enseignement secondaire ne représente qu'un faible pourcentage des effectifs de CM2 de l'année précédente, ce qui donne une idée de la sélection qui s'opère en amont de l'enseignement secondaire.

La morphologie de la répartition des effectifs du secondaire montre nettement les déperditions considérables¹² qui s'opèrent tout au long du cursus et les niveaux où cette sélection s'intensifie. Si, à chaque étape les « promus » sont moins nombreux, le filtre placé entre le premier et le second cycle du secondaire (BEPC) ne laisse passer qu'un petit nombre « d'élus ». Cette caractéristique concerne toute la période considérée et le graphique ci-dessous met en parallèle deux niveaux saillants de la sélection.



12. Dans un article sur l'évolution de l'éducation en Côte-d'Ivoire, M. Bloch-Lemoine (1978) montre que les déperditions scolaires et la très forte sélection entre le primaire et le secondaire sont déjà, dès le milieu des années 1960, considérées comme des indicateurs de la « crise » du système éducatif.

Disparités régionales de scolarisation et migrations scolaires

C'est seulement à partir de 1973-74 que les statistiques scolaires précisent le lieu de résidence des élèves du secondaire. En 1974-75, 46,1 % des élèves de l'enseignement public sont scolarisés dans un département autre que le département de résidence de leurs parents. Ce chiffre, qui ne concerne que les élèves du secteur public, est sous-estimé et exclut tous les élèves qui migrent pour intégrer des structures d'éducation privées. Néanmoins, même si l'on ne prend en compte que les élèves du secteur public, on s'aperçoit que la migration scolaire n'est pas un phénomène marginal : 84,9 % des élèves de l'enseignement public pourraient être affectés dans leur département de résidence, alors qu'en réalité seulement 53,9 % y sont scolarisés. Par exemple, en 1974-75, à Abidjan, l'enseignement public offre 10 023 places dans le premier cycle pour 7 637 élèves originaires, parmi lesquels, seuls 4 650 élèves (soit 60,6 %) sont effectivement scolarisés à Abidjan.

En 1985, le département d'Abidjan regroupe 24,7 % des effectifs du primaire alors que Bouaké n'en regroupe que 5,1 %. Dans l'enseignement secondaire, ces pourcentages sont respectivement de 30,6 % et de 9,2 %. Ces proportions montrent la concentration des équipements et des effectifs dans la région d'Abidjan. Par ailleurs, cette inégalité est encore renforcée par le fait que le secteur privé est absent de cinq départements, tous situés au nord de la Côte-d'Ivoire. Les structures d'enseignement privées sont essentiellement concentrées dans les centres urbains et notamment à Abidjan-ville.

En 1990-91, les disparités régionales au niveau de la scolarisation secondaire ne se sont pas réduites et les principaux problèmes soulevés par ces inégalités restent d'actualité. Ainsi, le taux brut d'inscription des enfants de 11 à 18 ans varie de 34,6 % à Daoukro à 1,7 % à Soubré, la scolarisation féminine est nettement déficitaire (30 % de l'effectif total des scolarisés) et oscille de 38,4 à Abidjan à 19,8 % à Agnibilékrou, les effectifs par classe sont très élevés et s'étalent (moyenne nationale de 69,6) de 85,4 à Sinfra et 50 % à Tengrela.

Les migrations d'élèves entre les différents établissements publics et privés du pays concernent une grande partie de la population scolaire¹³, elles s'expliquent autant par la concentration dans quelques zones des

13. En 1990-91 sur les 46 413 élèves affectés en sixième, 32 % proviennent de départements autres que ceux dans lequel ils sont affectés et sont contraints de migrer. En réalité cette proportion de migrants est plus élevée puisque les mouvements internes aux départements ne sont pas pris en compte. Cf. à ce propos Zanou (B.) – 1991, « L'orientation des élèves en classe de sixième. Un aspect inexploré des migrations scolaires en Côte-d'Ivoire », in *Éducation, changements démographiques et développement*, éd. scientifiques Live-nais P. & Vaugelade J., ORSTOM, 18 et 19 septembre, 237 p.

structures d'accueil, qui contraint la commission d'orientation à affecter les élèves dans des villes parfois très éloignées de leur domicile, que par une migration de recours permettant d'éviter l'exclusion de l'enseignement public.

Dans le premier cas, la migration répond à des impératifs d'équilibre entre la demande et l'offre de place et, dans le second cas, elle est conçue comme une stratégie familiale : soit pour détourner le verdict d'exclusion ou de redoublement¹⁴, soit pour réduire les frais liés à l'entretien des élèves en les confiant à des « parents » résidant dans une ville de l'intérieur où le coût de la vie est moins élevé qu'à Abidjan. Les migrations imposées par les orientations officielles constituent un frein réel à la scolarisation des enfants des familles les plus démunies en capital économique qui n'ont pas de réseaux familiaux ou relationnels capables d'accueillir le jeune migrant. Les frais qu'impliquent la migration (logement, nourriture, transport) sont souvent à la base de stratégies pour changer le lieu d'affectation : en 1974-75, plus de 75 % des élèves affectés en sixième hors de leur résidence n'ont pas de places d'internat et doivent se « débrouiller » pour se loger. Dans ce cas, soit les parents ont des relations et trouvent un tuteur pour leur enfant, soit les élèves se regroupent à deux ou trois et louent une « entrer-coucher »¹⁵ avec le peu d'argent que leurs parents leur envoient.

La très forte mobilité des élèves, mobilité entre des lieux géographiques (migrations scolaires) et entre des ordres d'enseignement (transferts scolaires entre le public et le privé et inversement), est une caractéristique ancienne et très importante du système scolaire ivoirien.

Disparité sexuelle de scolarisation

En 1959-60, les filles représentent 14,22 % des effectifs du premier cycle de l'enseignement secondaire public et privé et 15,89 % du second cycle. Elles sont plus présentes dans le secteur privé et ceci au niveau des

14. Nous faisons allusion aux migrations pour trouver une place par le recours au « recrutement parallèle » ou aux écoles privées de l'intérieur. Les recrutements sont dits « parallèles » parce qu'en bénéficient, d'une part les élèves ayant réussi l'examen de fin de CM2 mais n'ayant pas intégré en sixième faute de place, d'autre part les élèves qui n'ont pas obtenu l'examen (entrée en sixième et BEPC). Ils n'interviennent pas uniquement comme techniques pour contourner les échecs aux examens, mais également pour maintenir l'élève dans le cursus scolaire au niveau de toutes les classes et pour assurer sa scolarité au moindre coût. Ces recrutements sont possibles par la complaisance d'un chef d'établissement, d'un professeur ou d'un responsable politique, moyennant compensation financière ou alors par la mobilisation des relations (dans ce cas l'argent n'est pas nécessaire).

15. Terme qui désigne une habitation d'une seule pièce.

deux cycles : elles constituent 36,58 % de l'effectif du second cycle privé et 13,37 % de l'effectif du second cycle public.

En 1971-72, la proportion de filles dans l'effectif du premier cycle privé est de 30 % et atteint 38 % en 1993-94. C'est seulement en 1987-88 que la proportion de filles dans le public rejoint celle enregistrée dans le privé en 1971-72 et elle atteint 33 % en 1993-94. Si, en fin de période, la proportion de fille reste plus élevée dans le privé que dans le public, l'écart s'est peu à peu réduit et le public tend à rattraper son retard dans ce domaine. Dans le second cycle, la progression du pourcentage de filles parmi les effectifs scolarisés est moins régulière et moins forte que pour le premier cycle et l'écart entre les ordres d'enseignement est plus prononcé en fin de période (1993-94) contrairement à ce qu'on a constaté pour le premier cycle. En 1993-94, le pourcentage de filles est de 34,20 % dans le second cycle privé, il est de 26,50 % dans le second cycle public. C'est le plus fort taux que le public ait enregistré depuis 1959, alors que le privé a connu des taux plus élevés, notamment en début de période (années 1959-60 et 1960-61).

Les inégalités régionales ne touchent pas uniquement les structures scolaires ou le volume des effectifs, mais aussi leurs compositions. En effet, alors que les filles (1985) représentent 48,3 % des effectifs d'Abidjan-ville, elles ne sont que 30 % à Mankono. Ainsi, bien que la moyenne nationale soit de 41,4 % de filles dans l'effectif total, les écarts sont importants entre les régions : les filles sont moins scolarisées au nord et dans les zones rurales.

Le pourcentage de filles dans l'enseignement secondaire, tous ordres confondus, a donc augmenté très lentement avec, parfois, des ruptures surtout dans le second cycle, ce qui pourrait signifier que lorsque la sélection s'intensifie ce sont les filles qui sont le plus touchées.

Quelques pratiques de contournement de la sélectivité dans le secondaire

Le système scolaire étant très sélectif, de nombreux élèves sont exclus des établissements publics : le concours d'entrée en sixième et le BEPC sont des filtres qui ne laissent passer qu'une faible proportion d'élèves de CM2 et de troisième. Ceux qui sont éliminés n'ont que deux solutions pour poursuivre leur scolarité, soit leurs parents financent une école privée, soit ils ont recours au recrutement parallèle.

**La progression de l'enseignement secondaire
peut être divisée en huit périodes :**

- 1 - de 1959-60 à 1962-63 : croissance forte des effectifs ;
- 2 - de 1962-63 à 1965-66 : ralentissement de la croissance des effectifs ;
- 3 - de 1966-67 à 1972-73 : reprise des investissements et relance de la croissance des effectifs
- 4 - de 1973-74 à 1976-77 : pause dans le développement du système au niveau de la croissance des effectifs et du développement des infrastructures scolaires ;
- 5 - de 1977-78 à 1980-81 : reprise des constructions de CEG et donc hausse de la croissance des effectifs ;
- 6 - rentrée 1981-82 : très net ralentissement de la croissance des effectifs, diminution du rendement interne et absence de constructions nouvelles. Cette situation s'améliore légèrement jusqu'en 1985-86 ;
- 7 - rentrée 1986-87 : régression des effectifs de l'ensemble public/privé (premier cycle -0,5 % et second cycle - 3,3 %) due à la suppression du recrutement parallèle. Elle confirme aussi la participation de plus en plus importante de l'enseignement privé au niveau du second cycle (depuis 1980-81) ;
- 8 - à partir de 1987-88 : les tendances de l'évolution du système d'enseignement secondaire laissent craindre une récession du développement relatif du secondaire dans les années à venir qui se manifesterait par une baisse du taux brut d'inscription des 12-18 ans, une augmentation de l'effectif moyen par classe, une mobilité accrue des élèves, une baisse du rendement interne et une sélectivité accrue.

Le recrutement parallèle : de l'exclusion officielle à la ré-intégration officielle

Le recrutement parallèle permet, moyennant 80 000 ou 100 000 FCFA ou en faisant jouer le réseau relationnel, de maintenir et de faire progresser l'élève dans le circuit public malgré son exclusion officielle.

Cette pratique « illégale » largement répandue est perçue, par les parents d'élèves des catégories moyennes et populaires, comme une issue de secours indispensable sans laquelle ils seraient contraints de déscolariser leurs enfants. En effet, la somme que demandent les responsables d'établissements publics équivaut à un droit d'entrée valable pour tout le cursus scolaire alors que les frais d'inscriptions dans le privé sont reconduits et augmentés chaque année. On voit bien l'intérêt que les familles ont à cautionner ce trafic de « places » et on comprend mieux que les per-

sonnes interrogées ne le condamnent pas. La sélection effectuée par l'institution scolaire opère un second « tri » dans la population scolarisée, alors que les parents ont déjà effectué un premier « tri » parmi la population scolarisable (choix des enfants à scolariser dans la fratrie : entre les filles et les garçons et entre les aînées et les cadets). La sélection proprement scolaire, qui se veut légitimée sur la base de critères d'excellence, est en fait constamment détournée, remise en cause, par ceux qui ont les moyens (économiques, sociaux, relationnels) de passer outre les décisions d'exclusion. Si la légitimité des titres scolaires est reconnue et apparaît comme une garantie de mobilité sociale, du moins jusqu'aux années 1980, les réglementations déterminant les conditions de promotion, de redoublement ou d'exclusion du système ne semblent pas, du point de vue des utilisateurs d'école, être fixées une fois pour toute et participer de la crédibilité de l'institution.

En 1986-87, le ministère de l'Éducation nationale décide de lutter contre le recrutement parallèle, à la faveur de cette mesure on peut juger de l'ampleur de ce phénomène :

On observe une véritable redistribution de la place de chaque ordre d'enseignement. Les élèves qui, habituellement, intégraient le secteur public par le recrutement parallèle, sont contraints soit à sortir du système scolaire, soit à s'inscrire dans des structures d'enseignement privées.

Dans le secteur public, les effectifs du premier cycle du secondaire passent de 149 210 en 1985-86 à 129 537 en 1986-87 mais remontent aussitôt à 145 012 l'année suivante et en 1988-89 dépassent largement le niveau de 1985-86. Les effectifs du second cycle suivent le même schéma que ceux du premier cycle et la classe de seconde enregistre une baisse de 1 589 élèves (les recrutements parallèles ont considérablement diminué puisque, en seconde, pour 100 orientations on ne trouve que 102 élèves). Le recrutement parallèle en sixième en 1987-88 atteint presque le niveau de l'année qui avait précédé son interdiction (soit + 5 355 élèves en sixième) et simultanément les nouveaux admis en sixième dans l'enseignement privé baisse de 15,6 % par rapport à l'année 1986-87.

À la rentrée scolaire 1994-95, le nouveau ministre de l'Éducation nationale, a annoncé, d'une part, une série de mesures de contrôle destinée à supprimer le recrutement parallèle et, d'autre part, sa ferme intention de sanctionner sévèrement les agents de l'Éducation nationale qui contreviendraient à ces décisions. En décembre 1994, il est encore trop tôt pour juger de l'efficacité de ces mesures : même si les statistiques scolaires de l'année 1994-95 (disponibles, au mieux, fin 1995) montraient une baisse sensible du recrutement parallèle, il faudrait observer si elle se confirme à la rentrée 1995-96. En effet, la courbe de l'évolution du taux de progression des effectifs selon l'ordre d'enseignement montre que l'interdiction du recrutement parallèle, en 1986-87, n'a réellement été respectée que l'année où les autorités politiques l'ont annoncée. L'année suivante, ils

reprennent et le taux d'accroissement des effectifs du secteur privé s'écroule. La participation du secteur public à la scolarisation qui avait diminué en 1986-87 remonte l'année suivante : l'enseignement public scolarisait 73,50 % des élèves de second cycle en 1986-87 et 81,30 % en 1988-89. On constate le même phénomène en ce qui concerne le premier cycle : la part du secteur public dans la scolarisation du premier cycle qui était de 68,90 % en 1985-86 chute à 60,10 % en 1986-87 et simultanément la part du secteur privé augmente de 31,10 % en 1985-86 à 39,90 en 1986-87. En 1988-89, la proportion retrouve, avec une légère hausse en faveur du public, son niveau de 1985-86.

L'enseignement public, par ce type de pratique, s'apparente plus à une entreprise privée de scolarisation qu'à un service public d'éducation. Les chefs d'établissements, à chaque rentrée scolaire, utilisent des recruteurs pour canaliser cette clientèle en rupture de scolarisation vers leurs établissements. Les sommes drainées sont considérables et alimentent une économie parallèle basée sur la rareté des places de sixième publiques. Les chefs d'établissements gèrent de concert un service public et une entreprise privée : le service public fonctionne alors comme un système marchand et fait concurrence aux écoles privées.

Le secteur privé : une alternative provisoire à l'exclusion

En 1957-58, 88,15 % des élèves de l'enseignement secondaire général sont scolarisés dans le premier cycle et 11,85 % dans le second cycle. Le secteur privé scolarise 21,31 % des élèves du premier cycle et 1,16 % des élèves du second cycle. Le secteur privé est essentiellement présent dans l'enseignement du premier cycle du secondaire : de 1957-58 à 1964-65, la part du secteur privé dans la scolarisation des élèves du premier cycle baisse jusqu'à 18 % pour remonter entre 24 et 33 % sur une période allant de 1965-66 à 1988-89. Depuis cette date, les établissements privés ne scolarisent plus que 20 à 22 % des élèves du premier cycle de Côte-d'Ivoire. Parallèlement, leur part dans la scolarisation des élèves de second cycle est très réduite jusqu'au début des années 1980. Ensuite elle progresse pour représenter 5,87 % des scolarisés dans le second cycle en 1992-93.

C'est essentiellement au niveau du premier cycle que le secteur privé s'assure une implantation progressive¹⁶ et il faudra attendre le début des années 1980 pour qu'il investisse dans le second cycle.

Dans le secteur privé, le schéma d'accroissement des effectifs des deux cycles du secondaire est, la plupart du temps, inversement proportionnel à

16. En 1975-76, un élève de sixième sur trois est scolarisé dans le privé alors que cette proportion n'était que d'un sur cinq en 1970-71.

celui du public. Ce phénomène révèle la dépendance, que les responsables du secteur privé et du ministère de tutelle nomment « *complémentarité* », des structures privées d'enseignement vis-à-vis de la modification de la composition des effectifs publics.

Le champ scolaire ivoirien est caractérisé par une dépendance-concurrence entre les « entrepreneurs d'écoles » et les services publics d'éducation. Les établissements privés jouent le rôle de refuge, de joker pour les exclus de l'enseignement public, simple lieu de passage relativement peu recherché en lui-même mais plutôt comme technique de recours contre la sélection.

Pour contourner les barrières sélectives, les familles ont recours à des itinéraires « bis » et notamment en utilisant le secteur d'enseignement privé comme une refuge contre l'exclusion :

– Les transferts entre les différents ordres d'enseignement s'opèrent principalement au niveau des classes où la sélection est très forte. Pour le passage du privé au public, le transfert se passe essentiellement au niveau de la cinquième et de la première. L'accueil dans les établissements publics d'élèves provenant essentiellement des collèges privés laïques, constitue, en cinquième et en première, le fait dominant. Mais en sixième et en troisième, le mouvement se produit en sens inverse, les collèges privés recevant les élèves du public qui, ayant échoué au concours d'entrée en sixième ou au BEPC, sont exclus. Au total les établissements privés perdent, en faveur des établissements publics, davantage d'élèves qu'ils n'en reçoivent. Par ailleurs, les promus sont majoritaires parmi les élèves partant vers l'enseignements public, tandis que les élèves accueillis dans l'enseignement privé sont souvent des redoublants.

Il n'est pas rare que l'élève change d'établissement à chaque rentrée scolaire, passe du public au privé pour revenir dans le public et qu'un nouvel échec le contraigne à refaire un passage dans le privé. Ces itinéraires sont caractérisés par une grande instabilité, une forte mobilité des élèves et un soutien familial particulièrement fort.

La part de l'enseignement confessionnel dans le secondaire décroît d'année en année mais il bénéficie toujours d'un crédit de qualité beaucoup plus élevé que l'enseignement privé laïc : en 1972-73, il représente 9,38 % des effectifs du secondaire dont 9,59 % des effectifs du premier cycle et 7,81 % de ceux du second cycle. Cette même année l'enseignement privé laïc scolarise 19,50 % des effectifs du premier cycle et seulement 1,97 % des effectifs du second cycle. Sa croissance est supérieure à celle des autres ordres et sa représentation augmente surtout au niveau de la classe de sixième : 30 % des élèves de sixième en Côte-d'Ivoire se trouvent dans le privé laïc.

– Ce déséquilibre dans la répartition des effectifs du privé laïc (en 1972-73, 42,62 % des élèves de cet ordre sont inscrits en sixième) persistera jusqu'à la fin de la période considérée (1993-94) et s'explique par

l'importance des transferts entre le public et le privé au niveau du passage entre le primaire et le secondaire, point sensible de la sélection.

Dès les années 1964-65, date à laquelle la sélectivité du secteur public se renforce, une forte proportion des effectifs de l'enseignement privé est regroupée en classes de sixième qui sont essentiellement alimentées par les élèves exclus des établissements publics et par les « affectés »¹⁷ de l'État. Ce phénomène, qui s'accompagne d'une baisse brutale des effectifs de cinquième, est propre aux entreprises privées d'éducation qui doivent gérer une clientèle instable, infidèle et extrêmement mobile.

Cette caractéristique structurelle est un élément clef pour comprendre le fonctionnement du champ scolaire et les alliances, conflits, luttes entre secteur public et secteur privé. En 1971-72 le ministre de l'Éducation nationale, P. Akoto Yao s'inquiète de ce phénomène et de ses implications sur les décisions politiques de contrôle des effectifs : « (...) 38,7 % des élèves de sixième sont scolarisés dans le privé. Cette forte proportion risque de compromettre le développement planifié du système en fonction des perspectives de promotion économique et sociale décidée par la nation ».

Les caractéristiques du champ scolaire ivoirien (grande sélectivité, déséquilibre entre l'offre et la demande...), associées aux enjeux liés à la scolarisation (mobilité et promotion sociales), ont favorisé des pratiques de « survie » dont la logique n'est pas spécifique du champ scolaire. Ainsi, dans un contexte où la sélection est massive, les parents, pour assurer aux élèves la possession d'un titre scolaire, mobilisent certes les différentes capitaux dont ils disposent mais selon des règles du jeu qui n'ont rien à voir avec celles reconnues par l'institution scolaire. Pour les parents, comme pour les élèves, l'accès et le maintien dans le système est une véritable lutte dont l'enjeu justifie toutes les pratiques de transgression des normes officiellement définies. Les probabilités de se maintenir dans le cursus scolaire sont réduites pour les élèves des classes moyennes et populaires. Si les parents, connaissant parfaitement ce « risque » d'exclusion, continuent malgré tout d'investir dans l'école c'est qu'ils comptent pouvoir contourner les barrières instituées (M. Le Pape & C. Vidal, 1987).

17. Les entreprises privées d'enseignement tirent la majorité de leurs ressources des subventions de l'État qui, incapable de scolariser toute sa clientèle, y affecte des élèves. La convention de 1992 stipule que la subvention de l'État est fixée sur la base du nombre d'élèves affectés : l'État devient « parent d'élèves ». Ces « affectés » représentaient, pour la majorité des écoles privées, une manne dans laquelle elles ont puisé pour se constituer une clientèle solvable et fidèle. Or, l'État est rapidement devenu mauvais payeur. Ainsi, cette position « d'annexe » du service public qui a été une des bases de l'enrichissement des entreprises privées d'éducation révèle, en situation d'insolvabilité de l'État, la dépendance des structures privées par rapport aux subventions publiques.

Seules les classes supérieures sont véritablement en mesure d'avoir des « stratégies scolaires de distinction » en utilisant à leur profit l'existence de deux ordres d'enseignement, non pas seulement comme un recours contre l'élimination mais comme une garantie de reproduction.

Quelques stratégies à moyenne portée et représentations lycéennes

Parfaitement au fait des pratiques « illégales » ou des recours utilisés par leurs familles pour les maintenir dans le cursus scolaire, les élèves se représentent l'école comme un espace de concurrence déloyale, dans lequel chacun ne dispose pas des mêmes atouts ou « chances » en fonction de son origine sociale. En complément de l'action des parents, qui se réalise de manière ponctuelle à la rentrée des classes, les lycéens ont leur propres techniques pour contourner la sélection : tricherie, « prostitution », « fayotage », négociation, etc. Le pouvoir de sanction de la note (moyenne d'orientation, moyenne pour obtenir la bourse, moyenne d'exclusion, moyenne de redoublement) focalise les stratégies de l'élève vers l'évitement d'un verdict d'exclusion. Ces stratégies peuvent aller de la séduction à l'injure et la menace en passant par le marchandage, la tricherie et la corruption.

Les représentations des élèves concernant la meilleure manière d'acquérir des titres scolaires expriment le peu d'efficacité reconnue au mérite et au travail scolaire. L'école est perçue non pas comme un lieu d'acquisition de connaissances débouchant sur une compétence, monnayable sur le marché du travail, mais comme une antichambre de la réussite socio-économique. L'équation école-travail-argent-position sociale-pouvoir est une des clefs pour comprendre le type d'attente des élèves et leur désenchantement lorsque l'équation intègre des « inconnues » : « *on est tous d'accord que l'on va à l'école pour réussir, s'il n'y a plus de débouchés on ne sait pas pourquoi on va à l'école !* ». Les élèves s'interrogent sur l'intérêt que peut encore représenter l'école lorsqu'elle n'assure plus une conversion automatique du capital scolaire qu'elle délivre en capital économique et social.

Le langage des lycéens révèle certaines de leurs représentations et donnent des clefs pour saisir comment ils appréhendent les règles scolaires. La note est un « salaire », les « moyennes sont sexuellement transmissibles » (MST), les interrogations sont des « missiles », les devoirs sont des « bombes » et le bac un « brevet d'accès au chômage ». Ces jeux avec les mots ne sont pas seulement des jeux de mots, ils donnent un aperçu des relations entre élèves et professeurs : la note n'est souvent, dans l'imaginaire des élèves, que le résultat qu'une négociation entre celui qui en détient les clefs et celui qui essaie de peser sur la décision. Ainsi, les élèves négocient une meilleure note comme ils négocieraient une hausse de salaire.

Dans cette logique, la réussite est entendue comme résultant de la capacité à mobiliser des compétences de négociateur ou des capitaux (au sens propre du terme). Ce qui ressort des discussions avec les élèves, c'est le faible niveau de rentabilité qu'ils reconnaissent au travail personnel en comparaison d'autres formes de capitaux : séduction, argent, fraudes et soutien familial fort permettant d'engager des stratégies de recours (recrutement parallèle, écoles privées).

De quelle crise parle-t-on ?

Dès les premières années de l'indépendance, l'institution scolaire connaît des difficultés ou des déséquilibres qui ne sont pas très éloignés de ceux que l'on « dénonce » depuis le milieu des années 1980, à la faveur d'une prétendue « crise » de l'école ivoirienne. Qu'en est-il de cette idée médiatique de « crise » ? Comment doit-on comprendre ces discours qui mettent en scène publique des problèmes qui semblent nouveaux, alors qu'ils se posent dès la construction de l'institution scolaire. En fait, on peut se demander si cette notion de « crise de l'école » n'en dissimule pas une autre : celle du modèle de promotion et de mobilité socio-économiques. Cette crise du modèle dominant de « réussite » sociale entraîne la mise en accusation de l'institution mandatée pour garantir l'avenir socio-économique et chargée de concrétiser les aspirations à l'ascension sociale ; elle fragilise aussi la légitimité du pouvoir de l'État, dont une des bases est son rôle d'employeur.

Depuis les années 1980, s'ajoutent à ces déséquilibres structurels du système éducatif une réduction des possibilités d'ascension sociale et une saturation du marché du travail. Les titres scolaires n'ont plus le même rendement social que dans les deux premières décennies de l'indépendance : relative fermeture de l'accès aux fractions sociales dominantes qui désormais se reproduisent, essentiellement, par héritage. Les discours actuels sur la « crise » de l'école sont plus l'expression d'un désarroi social face à la saturation de la mobilité socio-économique que les titres scolaires étaient censés garantir, qu'une contestation de la détérioration des performances pédagogiques du système éducatif. Si les titres scolaires ont moins de valeurs, cela ne signifie pas nécessairement que leur valeur intrinsèque ait baissé, mais plutôt que la définition et la fixation de cette valeur sont inséparables de la possibilité de convertir le capital scolaire en capital socio-économique.

En Côte-d'Ivoire, la consécration scolaire a non seulement été l'une des conditions de légitimité du pouvoir d'État, mais aussi l'une des stratégies des fractions moyennes et populaires, certes risquée et coûteuse,

pour assurer à quelques membres du groupe familial une promotion sociale et économique. Actuellement, la rentabilité sociale du capital scolaire étant de moins en moins évidente, la valeur que les agents lui attribuent s'atténue également et il est probable que les investissements qu'ils étaient prêts à consentir pour y accéder seront remis en cause.

La « crise » est le moment critique où se dévoile l'illusion qui est au principe du mandat assigné à l'institution scolaire : celle de l'accès égal pour tous à la promotion sociale par l'école. Elle ébranle la croyance dans la suprématie des titres scolairement conquis sur les titres socialement hérités : le chômage des diplômés rend caduque l'équation entre diplôme-travail salarié-aisance économique et prestige social.

Lorsque les diplômés ne garantissent plus l'accès aux sommets de la stratification socio-économique, alors on observe, d'une part, une crise de « croyance » dans l'efficacité de l'institution scolaire comme garant de la promotion sociale et, d'autre part, l'exacerbation des conflits et des luttes entre les agents de ce champ et les responsables politiques qui en avaient défini les objectifs.

Bibliographie

- BLOCH-LEMOINE M., 1978, Le développement et la transformation du système éducatif ivoirien, Paris, *Revue française d'études politiques africaines*, vol. 13, n° 150-151, juin-juillet, pp. 79-94.
- LE PAPE M. & VIDAL C., 1987, L'école à tout prix. Stratégies éducatives dans la petite bourgeoisie d'Abidjan, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 70, nov., pp. 64-73.
- MANSO MANGOU-ÉYI J-M., 1993, *Femme et emploi à Abidjan. Projet pilote d'intégration des femmes au développement économique et social en Côte-d'Ivoire*, Abidjan, République de Côte-d'Ivoire, Ministère de la Promotion de la femme & Banque Mondiale.